AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C0869
FR0014003PZ3-FS0460

13 juin 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ACCOR ACQUISITION COMPANY

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 juin 2023, la société Sona Asset Management (UK) LLP (20 St James's Street, Londres, SW1A 1ES, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi en baisse, le 12 juin 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ACCOR ACQUISITION COMPANY et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ACCOR ACQUISITION COMPANY sur le marché.